

Rapport n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 26 septembre 2017		Chapitre : Article :

LEVÉE DE PÉNALITÉS DE RETARD

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 JUIN 2017

Par délibération en date du 20 juin 2017, le Conseil d'administration a levé les pénalités de retard calculées à l'encontre du maître d'œuvre retenu pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon à hauteur de 11 680,78 €.

Il s'avère que ce montant est erroné et qu'il faut lire à la place 11 860,78 €.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant,

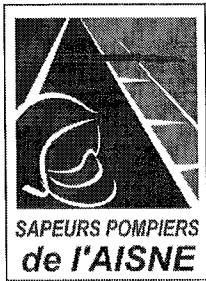
Je vous propose d'adopter le projet de délibération modificatif suivant :

Vu le rapport n° 5

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré accorde au Cabinet Éric PACE la levée des pénalités de retard appliquées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon pour un montant de 11 860,78 €.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 26 septembre 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	12
Votants :	12

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :
- 5 OCT. 2017

Le 26 septembre 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 1^{er} septembre 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLERJOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPPELBERG~~, ~~Michel CARREAU~~, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

~~M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental~~
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, ~~sapeur pompier professionnel officier~~
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-professionnels officiers
~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Christian CROHEM, Alain CREMONT, Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental, Lt-Colonel Philippe BARDON

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

**LEVÉE DE PÉNALITÉS DE RETARD
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 JUN 2017**

Vu le rapport n° 5 :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré accorde au Cabinet Éric PACE la levée des pénalités de retard appliquées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon pour un montant de 11 860,78 €.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

PREFECTURE DE L'AISNE
05 OCT. 2017